

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 9 NOVEMBRE 2020

Administration générale

1. La séance a été ouverte à 20 h et se déroule à huis clos en raison de la situation sanitaire en vigueur. À l'ouverture, c'est Mme Laurence Requilé qui préside la séance en tant que mairesse suppléante en l'absence de M. Serge Dubé.
2. L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.
3. **Dans le dossier de la vente de terrains à Mme Suzie Julien et M. Michel Frappier**, prière de se référer au libellé de la résolution no. 278-11-2020.
4. Suite au dépôt de la lettre de démission de M. Serge Dubé à titre de maire de la Municipalité, **une résolution unanime de félicitations et de remerciements a été adoptée, et lui sera transmise, pour ses sept années passées à la mairie au service de la population.**
5. Suite à la constatation de la vacance au poste de maire par le secrétaire-trésorier, et puisque la prochaine élection générale se tiendra dans moins de douze mois, il a été résolu à l'unanimité de **ne pas tenir une élection partielle pour combler la vacance au poste de maire**, comme le permet la Loi.
6. Étant donné la décision de ne pas tenir d'élection partielle, la vacance au poste de maire a été comblée suite à un vote par cooptation i.e. un vote secret parmi les membres du Conseil restants. **Avec un résultat unanime, M. Claude Frappier a été élu maire de la Municipalité de Saint-Paulin.** Par la suite, la procédure a voulu que l'on procède à son assermentation. Après avoir fait ses remerciements, M. Frappier a assuré la présidence de la séance jusqu'à sa levée.
7. Il a été résolu à l'unanimité d'**apporter les modifications nécessaires aux autorisations de signer les chèques de la Municipalité** tirés de son compte à la *Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie*.
8. Il a été résolu à l'unanimité d'**autoriser le maire M. Claude Frappier à signer tout document de dossier en cours** pour lequel M. Serge Dubé avait déjà été autorisé à signer préalablement à titre de maire.
9. Il a été résolu à l'unanimité de poursuivre avec la rotation actuelle des conseillers pour occuper **la fonction de maire suppléant**.
10. Les élus ont tous procédé au dépôt de **leur mise à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires**.

11. **Les membres du personnel réguliers ont été autorisés à l'unanimité de tenir ensemble un dîner-rencontre le 11 novembre prochain**, alors que le bureau municipal sera fermé. Le repas du midi proposé au Marché Tradition ce jour-là leur est offert.
12. Il a été annoncé que l'adoption du **budget municipal pour l'année 2021** se fera lors d'une séance extraordinaire le 16 décembre 2020.
13. **Une liste de documents à détruire**, conformément au calendrier de conservation des documents municipaux, a été acceptée à l'unanimité.

Sécurité publique

14. Suite à la réception de **la lettre de démission de M. Luc Picotte**, effective au 31 décembre 2020, à titre de pompier et de directeur par intérim du service de sécurité incendie, il a été résolu à l'unanimité d'accepter sa démission et de le remercier pour ses années de service.
15. La conseillère responsable du secteur, Mme Claire Boucher, a informé qu'une visioconférence se tiendra le 10 novembre concernant le dossier de regroupement des services de sécurité incendie.

Transport

16. Il a été résolu à l'unanimité d'entériner l'accord intervenu entre la Municipalité et *Les Entreprises Brodeur & Lessard* pour **le déneigement des stationnements municipaux à l'intersection des rues Laflèche et Lottinville**.

Hygiène du milieu

17. Il n'y avait pas de sujet pour prise de décision.

Santé et bien-être des citoyens

18. **Le contrat de déplacement des panneaux d'alarme incendie et intrusion à l'église** a été octroyé à l'unanimité à *Alarmes Mauriciennes* pour un montant 1 498 \$, taxes en sus.

Aménagement, urbanisme et zonage

19. À condition qu'il n'y ait pas de frais à encourir pour la Municipalité, il a été résolu à l'unanimité d'**abolir une servitude en faveur de la Municipalité** sur un terrain de la rue Plourde

appartenant à Mme Martine Bergeron, et ce puisqu'il n'y a aucun inconvénient pour la Municipalité.

20. Dans le dossier de **la demande de dérogation mineure de Mme Lyne Dupuis et M. René Girard concernant le 3600 Grande Ligne**, aucun commentaire écrit n'a été reçu suite à la publication de l'avis à cet effet. Selon la procédure normale, la demande a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme, lequel recommande d'accorder la dérogation. À la suite, le Conseil a accordé à l'unanimité la dérogation demandée en ce qui concerne **l'agrandissement qui avait été apporté à la propriété**. Par contre, en ce qui concerne **la partie qui empiète dans l'emprise de rue**, le Conseil tolère la situation actuelle jusqu'à ce que d'éventuels travaux soient faits et lors desquels l'empiètement devra être corrigé.

Culture et loisirs

21. Il n'y avait pas de sujet pour prise de décision.

Autres sujets

22. Il n'y a pas eu de parole au public, la séance se tenant à huis clos.
23. Par vote unanime, à 20 h 23, la séance a été levée.